

Non à la démolition de Kundig

Nous avons fait récemment opposition à la construction prévue à la place de l'imprimerie Kundig, non pas parce que nous aurions eu des griefs contre celle-ci, mais pour demander que l'on applique enfin la loi sur les PLANS D'UTILISATION DU SOL, votée par le peuple et mise en application depuis le 1^{er} juillet 1983. En effet, notre commune aurait dû engager ces études depuis cette époque, car le délai imparti par l'autorité cantonale est de 5 ans!

A quoi servent ces plans? Ils doivent permettre de rétablir l'habitat, y favoriser une implantation des activités qui soit harmonieuse et équilibrée, tout en garantissant le mieux possible l'espace habitable et en empêchant les nuisances qui pourraient résulter de l'activité économique.

Dans le cas de Kundig, nous voulions que tout le secteur d'immeuble avoisinant l'imprimerie soit étudiée dans le cadre de cette nouvelle loi pour empêcher qu'il y ait trop de bureaux dans ce secteur. Nous avons été débouté par la commission de recours, parce que la Ville de Genève n'avait pas encore établi de plan d'utilisation du sol (P.U.S.). Une petite consolation: il est prévu la construction de quelques appartements dans les étages supérieurs, mais à quel prix? Nous allons intervenir au conseil municipal pour faire démarrer ces plans.

La Banque Hypothécaire sur le quai de l'île?

Nous allons débattre à notre prochaine séance du comité, la question suivante:

Faut-il que la Banque Hypothécaire construise son centre administratif en plein centre ville, alors que ses concurrentes ont commencé à quitter le centre ville pour s'établir à la périphérie à l'exemple de la SBS qui a installé son siège principal à Lancy. Ne vaudrait-il pas mieux que cette banque suive aussi cet exemple et ne laisse en ville que sa réception de prestige? Du moment que nous nous sommes opposés à la démolition de l'Hôtel Elite à Longemalle et avons obtenu qu'une partie de ces immeubles soit rénovée et le logement maintenu, abandonnerions nous ce merveilleux emplacement de l'île à une banque, telle quelle soit?

Promenade de la Treille.

Après avoir servi partiellement de parking aux voitures des conseillers municipaux et députés, la Treille qui est une des promenades les plus abritées et ensoleillées de Genève, vient enfin d'être rendue à sa destination originale, à savoir de place de jeu pour nos enfants. En effet, grâce à diverses initiatives, et notamment à une pétition de notre Association, les enfants du quartier peuvent enfin jouer en toute sécurité sur toute l'étendue de cette magnifique promenade.

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 21 · MAI 1985

EDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT + H. SCARRY



L'ancien Economat cantonal va laisser sa place à la Coop Vieille-Ville

Promenade de St.Antoine:

CIRCULATION ET PARKING DANS LE CENTRE-VILLE.

(Position de l'AHCVV)

Lors du dépôt de la requête préalable pour le Parking de St.Antoine, nous avons adressé une longue lettre au DTP pour lui faire part de notre position, telle que celle-ci avait été définie en 1983. L'autorisation préalable vient d'être accordée. Malheureusement, à l'exception de l'aménagement de la Promenade proprement dite, qui sera replantée et restituée aux piétons, nous n'avons reçu aucune assurance d'une diminution du parcage et d'une modération de la circulation dans la Vieille-Ville. Nous avons donc décidé de convoquer un comité le 9 mai pour débattre de cette question et la mettre à l'ordre du jour de la séance mensuelle du 13 mai. Lors de ces deux réunions, l'association a décidé de réagir comme suit à cette autorisation:

même et se réserve la possibilité de déroger à cette position de principe dans les quatre circonstances suivantes:

- le parking prévu est destiné aux habitants et/ou aux commerçants du quartier pour leur propre usage,
- le parking contribue à améliorer la qualité de la vie du quartier,
- les nuisances du parking sont compensées par l'obtention d'autres avantages: rues et places réservées aux piétons, rues résidentielles, rues mixtes à vitesse réduite, etc.,
- une opposition au projet de parking aurait, en raison du rapport des forces en jeu, des conséquences plus dommageables que son acceptation.

En outre, l'AHCVV s'est prononcée contre le projet de parking au Pré l'Evêque, étant donné que ce projet ne répond à aucune des conditions énumérées ci-dessus, le nombre de places réservées aux habitants étant beaucoup trop limité, le nombre de places gratuites supprimées en surface n'étant pas compensé par celui des places payantes en sous-sol et enfin, l'aménagement d'un espace vert à cet endroit paraissant très compromis par le bruit, la pollution et l'insécurité dus à la route à grande circulation le jouxtant.

LE ROZZEL

CREPERIE BAR A CAFE

Tél. 21 89 29 Dès 11 heures

Nouvel adresse: 18 GRAND'RUE



LA VIEILLE VILLE EN FÊTE

Samedi 1^{er} Juin
dès 16 h 00

Bourg-de-Four; Chez Papon; Grand'Rue;
Place du Grand Mézel

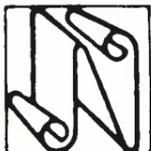
BAL - GRILLADES - BOISSONS

A 16 h 30 Place du Bourg-de-Four
Arrivée du défilé cycliste organisé par l'ASPIC
(association pour des pistes cyclables)

organisé par l'AHCVV.

Schott
encadreur

2, rue calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

Boucherie Verdaine

Siegrist et Fabbi

7³⁰ à 12³⁰ et 15⁰⁰ à 18⁴⁵. FERMÉ LUNDI MATIN
ET SAMEDI APRES-MIDI.

Rue Verdaine 9
1204 GENÈVE

☎ 022/215773

Tapisseries
Art-Textiles
Sculptures

Galerie
FAUST

R. Green-Turetsky

25, Grand-Rue - 1204 Genève

022 - 28 18 50

pinocchio
Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE
Tranchées - Net
Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72
8 à 12h. - 14 à 18h. Fermé le samedi

Les raisons de l'impact d'une pétition d'habitants et de commerçants

Fin octobre 1984, 150 habitants et commerçants de la Vieille Ville déposaient au Conseil municipal et au Grand Conseil de Genève, une pétition concernant:

Tapage nocturne, vandalisme, violence et insécurité dans le secteur des rues de la Boulangerie, de la Grand-Rue, du Cheval-Blanc, de la Cité, des Granges et de Calvin.

Un rapport a été fourni au Conseil municipal avec les recommandations suivantes:

1. que la politique, définie par le Conseil municipal, de repeuplement de la Vieille Ville et de rénovation de ses immeubles veuille à impulser une animation équilibrée;
2. que le Service immobilier de la Ville améliore l'insonorisation des appartements existants et notamment ceux de la rue de la Boulangerie;
3. qu'il soit prévu, lors de prochaines rénovations d'immeubles, une bonne insonorisation;
4. que le Service des loyers et redevances reloges les locataires qui veulent changer d'appartement, soit dans la Vieille Ville, soit dans un autre quartier;
5. que le Conseil administratif intervienne auprès du Département de justice et police pour lui demander de prendre les mesures suivantes:
 - a) fermer totalement à la circulation certaines rues; fermer partiellement à la circulation, le soir, d'autres rues dans le périmètre délimité par la pétition;
 - b) prendre toutes mesures indispensables de sécurité, notamment pour assurer le passage des voitures des pompiers, des ambulances, etc.

- c) sévir contre les stationnements sauvages obstruant les sorties de sécurité du Théâtre de Poche et des établissements publics;
- d) maintenir des rondes de police dans la soirée et aux heures de fermeture des établissements, au-delà de celles-ci;
- e) que les mesures de police (heures de fermeture et demandes d'autorisation) qui sont prises à l'encontre des tenanciers d'établissements soient les mêmes pour tout le périmètre concerné, ceci afin d'éviter l'inégalité de traitement envers lesdits établissements;
- f) ne pas délivrer de nouvelles patentes au cas où un ou plusieurs de ces établissements publics ferment;
6. que le Conseil administratif intervienne auprès du Département de l'intérieur et de l'agriculture, pour que:
 - l'Inspectorat cantonal du feu fasse vérifier plus souvent les sorties de secours des établissements concernés et examine si elles suffisent par rapport à la fréquentation importante de clients en ces lieux;
7. que le Conseil administratif intervienne auprès du Département des travaux publics pour que:
 - la Police des constructions agisse auprès des établissements publics concernés, afin qu'ils améliorent l'insonorisation de leurs locaux et que des solutions soient trouvées pour éviter que le bruit de la musique n'importune les locataires chaque fois que s'ouvrent les portes d'entrée de ces établissements;
8. que le Conseil administratif renseigne dans les meilleurs délais le Conseil municipal sur l'application des susdites mesures. Le Conseil municipal a demandé à l'exécutif municipal de faire sienne ces recommandations.

André Hediger conseiller municipal Rapporteur de la Commission des pétitions
27 avril 1985

Dès lors nous avons appris que M. Claude Haegi a convoqué les habitants des immeubles de la ville pour écouter leurs doléances.

Halles de Rive.

Par une lettre à M. Fontanet, président du DJP, nous avons soutenu l'association des commerçants des Halles qui désire diminuer le temps de parcage de quelques places de stationnement devant l'entrée Bd Helvétique, ceci dans le but de supprimer l'anarchie et le parcage sauvage qui sévit particulièrement à certaines heures. Nous apprenons que dorénavant 14 places à durée limitée de 30 minutes situées juste devant l'entrée des Halles sont à disposition des gens pressés et motorisés.

GALAXIE-STORE
Tertes, Tabacs, journaux, gadgets divers...
7h à 1h du mat. (vend. et samedi jusqu'à 2 heures)
1 Carrefour de Rive
Tél: 36.06.10

Sous-station des Services Industriels.

Malheureusement, notre proposition adressée aux Services industriels et leur demandant d'étudier la possibilité d'implanter initialement à côté du parking de St. Antoine la sous-station prévue à l'Observatoire est repoussée pour des raisons techniques et esthétiques, apprend-on. Nous avons écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de nos regrets et de notre étonnement et au Conseil administratif pour lui faire part d'autres suggestions.

Circulation restreinte

La circulation de tout véhicule est interdite rue du Cheval-Blanc et rue de la Boulangerie, de 19 heures à 7 heures sans dérogation. De 7 heures à 19 heures, seuls les riverains sont acceptés.

PETITES ANNONCES

Qui aurait besoin d'une dame de 58 ans, ayant l'habitude des enfants et des personnes âgées, ayant travaillé longtemps dans la Vieille-Ville et qui cherche du travail pour 2 ou 3 demies-journées par semaine?
Tél. Mme. Odin 31 24 78

Pigier
Speedwriting School
boulevard des Tranchées
entrée 20, rue Sturm - 1206 Genève
Tél. 022 / 47 36 30

R. MATZINGER
Boulangerie
15, rue de Rive ☎ 21 52 93
Genève

Les naissances

Esplanade St. Antoine.

Notre association est très satisfaite que l'autorisation préalable de construire un garage souterrain de 420 places à l'Esplanade St. Antoine (le Bastion en face du Collège Calvin) n'ait pas été accordée. Puisque le parking dit de St. Antoine (sous la Promenade de St. Antoine) a beaucoup de chance d'être construit, il est donc

inutile et superflu de construire deux parkings contigus. Nous pensons par ailleurs que le bastion historique ainsi que les superbes acacias qui le surmontent méritent d'être préservés. Enfin n'oublions pas que le collège Calvin est en réfection et ceci pour plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années.

Bd Jaques-Dalcroze.

Malgré des assurances écrites selon lesquelles ils n'avaient aucun souci à se faire, tous les locataires de cette maison ont reçu leur congé subitement de leur nouveau propriétaire. La plupart d'entre eux se sont adressés à l'ASLOCA. Nous avons pensé utile de faire venir une avocate de cette association pour qu'elle nous apprenne quelles sont les mesures à prendre dans de tels cas. Pour ceux qui se trouveraient dans la même situation, nous rappelons que:

- il est impératif de s'adresser individuellement, et dans le délai de 30 jours à réception de la lettre de congé, à la Commission des Baux et Loyers (7, Chaudronniers).
- il faut demander une procédure en nullité de congé et une prolongation de bail. Cette demande gratuite n'exige ni une rédaction en termes juridiques ni le recours à un avocat.

- parallèlement à cette démarche, il peut être utile que tous les locataires de l'immeuble se constituent en association (il suffit pour cela d'élaborer des statuts) ceci dans le but de s'informer les uns les autres, de se tenir les coudes et, le cas échéant, de résister collectivement.
- enfin, il peut être utile également d'adresser une pétition au Grand-Conseil et au Conseil Municipal, d'en avertir la presse, pétition destinée à les alerter sur la situation délicate et désagréable dans laquelle se trouvent de nombreuses familles. Il n'est pas nécessaire que cette pétition soit signée par tout le monde, deux ou trois signatures suffisent pour qu'elle soit retenue par la commission des pétitions. Il est évident que si les locataires concernés s'adressent à l'AHCVV, celle-ci fera tout ce qu'elle peut pour renseigner, orienter et surtout soutenir les locataires.

BULLETIN D'ADHESION A L'A.H.C.V.V.

Nous défendons les intérêts de votre quartier et de ses habitants. Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville

Nom : _____

Adresse : _____

Cotisation annuelle de membre : FS 20

Envoyez ce bulletin à l'ASSOCIATION des Habitants du Centre et de la Vieille Ville, Rue St Victor 4, 1206 Genève.